



EXAMEN PROFESSIONNEL D'ATTACHE PRINCIPAL SESSION 2021

L'examen professionnel d'attaché principal 2021 a été organisé par le service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine, pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire.

I – Examen professionnel d'attaché principal

A - Calendrier

Période d'inscription	Du 3 novembre au 9 décembre 2020
Période de retrait des dossiers	Du 3 novembre au 17 décembre 2020
Date limite de retour des dossiers	17 décembre 2020
Epreuve écrite d'admissibilité	8 avril 2021
Réunion de jury d'admissibilité	25 mai 2021
Epreuve orale d'admission	14, 15, 16, 17 juin 2021
Réunion de jury d'admission	Le 17 juin 2021 (à l'issue des entretiens)

B – Inscriptions

Cet examen professionnel est ouvert aux attachés territoriaux justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement, d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ayant atteint le 5^{ème} échelon du grade d'attaché.

Néanmoins, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, les candidats sont autorisés à se présenter à l'examen au plus tôt un an avant de remplir les conditions requises pour être inscrits sur le tableau annuel d'avancement.

Ainsi, les candidats qui au 1er janvier 2021 justifiaient de 2 années de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau, et avaient atteint le 4^{ème} échelon du grade d'attaché au plus tard le 1er janvier 2020, ont été autorisés à participer à cet examen.

702 candidat.es se sont préinscrit.es à cet examen entre le 3 novembre et le 9 décembre 2020.

Sur les 630 candidat.es ayant retourné leur dossier d'inscription, 1 candidat.e a annulé son inscription, et 5 autres n'ont pas été admis à concourir pour les motifs suivants :

- 3 candidat.es ne justifiaient pas de la condition d'échelon requise au 1^{er} janvier 2021
- 1 candidat.e n'avait pas l'ancienneté requise au 1^{er} janvier 2021
- 1 candidat.e ne remplissait pas la condition de grade requise (n'était pas attaché territorial)

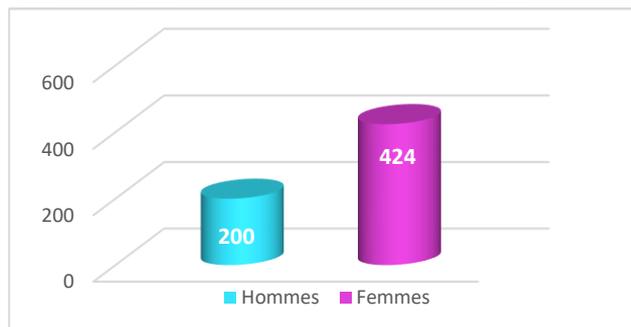
624 candidat.es ont ainsi été admis.es à concourir et convoqué.es à l'épreuve écrite organisée le 8 avril 2021.

II – Candidat.es

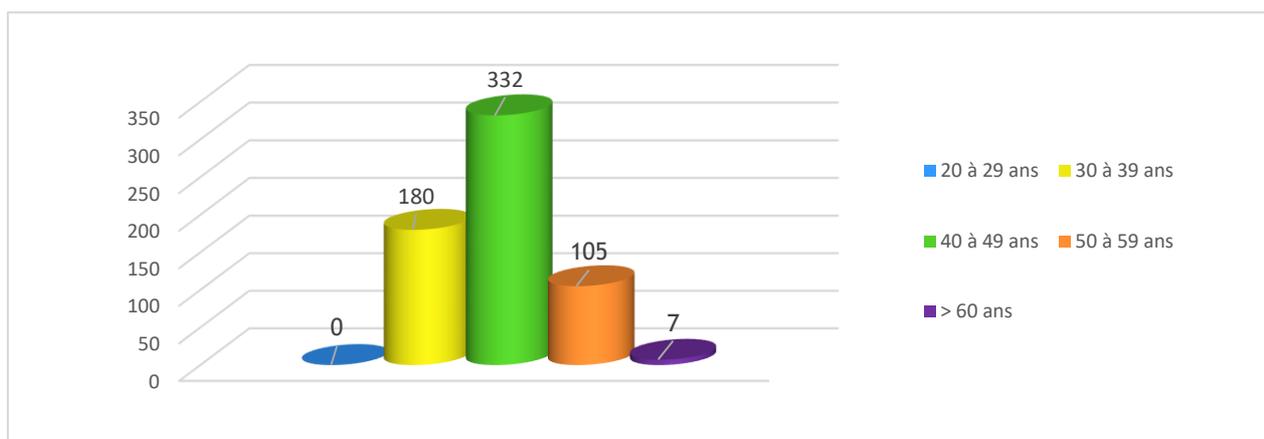
A - Origine géographique

Région	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Effectifs	Total
Bretagne	231	602 candidat.es soit 96 %
Pays de la Loire	224	
Normandie	147	
Hors Grand Ouest	22	22 candidat.es soit 4 %

B - Répartition hommes-femmes



C - Tranches d'âge



L'âge moyen est de 43 ans.

III – Epreuve écrite d'admissibilité

A - Déroulement

L'épreuve écrite s'est déroulée le 8 avril 2021 au Parc des expositions de Rennes aéroport à Bruz (35) et au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les candidat.es bénéficiant d'un aménagement d'épreuve.

Sur les 624 candidat.es admis.es à concourir, **472 étaient présent.es à l'épreuve écrite** soit un taux d'absentéisme de 24 %.

	Candidat.es admis à concourir	Candidat.es présents	Taux d'absentéisme
Total	624	472	24 %

Pour information, 717 candidat.es avaient été convoqué.es à la session 2019 de cet examen, 584 étaient présents (18,55 % d'absentéisme).

B - Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve écrite et le sujet complet sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Le sujet ne comporte pas d'indications de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le ou la candidat.e, a fait l'objet d'une double correction.

16 intervenant.es ont participé à la correction de cette épreuve.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve écrite d'admission entraîne l'élimination du candidat.

1 – Note avec solutions opérationnelles

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant :

La rédaction d'une note, à partir d'un dossier de mise en situation professionnelle, ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse et la capacité à proposer des solutions opérationnelles argumentées. *Durée : 4 heures ; coefficient 1*

Le sujet de l'épreuve pour cette session 2021, était le suivant :

Attaché principal, vous êtes Directeur général adjoint Culture et Sport au sein de la commune d'Admiville. Admiville qui dénombre 60 000 habitants, est la ville centre d'une communauté d'agglomération de 200 000 habitants comptant 11 communes.

Admiville, forte d'un riche secteur associatif culturel, compte un théâtre municipal, un musée labellisé musée de France et trois bibliothèques qui font partie du réseau de lecture publique intercommunal.

Sur le territoire de l'agglomération, les jeunes de 15 à 29 ans représentent 22% de la population et l'enseignement supérieur accueille plus de 20 000 étudiants chaque année.

Les études nationales sur les pratiques culturelles ont mis en avant les pratiques numériques croissantes des jeunes, la fréquentation des établissements culturels traditionnels restant le fait des plus de 40 ans.

Dans ce contexte et à l'aune de l'affirmation des droits culturels, le Maire d'Admiville souhaite connaître la situation pour son territoire et renforcer l'accès des jeunes à la culture, via notamment les apports du numérique.

A cette fin, la Directrice générale des Services vous demande de rédiger à son attention, à l'aide des éléments du dossier joint et en mobilisant vos connaissances, une note assortie de solutions opérationnelles argumentées pour renforcer les pratiques culturelles des jeunes.

Résultats de cette épreuve :

Année	Nombre de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
2021	472	9.89	17	0	18

217 candidat.es ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit presque 46 % des candidat.es présent.es.

18 candidat.es ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 3,8 % des candidat.es présent.es.

Pour information, voici les résultats des 2 dernières sessions :

Année	Nombre de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
2019	584	9.34	17	0	21
2017	790	9.18	16	0	29

Observations générales des correcteur.ices :

Le sujet : un sujet orienté « culture », domaine spécifique, traité difficilement pour certain.es (en raison notamment de l'équilibre à trouver entre la partie théorique et la déclinaison opérationnelle). Un dossier pointu et dense mais le sujet a été globalement bien abordé. Les éléments de contexte fournis permettaient aux candidat.es de se projeter. Ce sujet correspond ainsi aux attendus de l'épreuve.

Le niveau des candidat.es :

- les correcteur.ices font apparaître que le formalisme de la note a, dans l'ensemble, été bien respecté avec un souci d'opérationnalité. Ils soulignent également la qualité rédactionnelle des copies et la capacité à appréhender un sujet complexe. Un encouragement à noter également pour ceux qui ont contextualisé et problématisé le sujet dans l'introduction, même si la définition des termes du sujet n'est pas toujours présente, ce qui serait utile.
- Ainsi, même si la majorité des candidat.es a compris la commande d'une note opérationnelle, certain.es pourraient cependant aller plus loin dans leur développement et l'articulation des solutions, en identifiant davantage notamment l'ensemble des enjeux transversaux du sujet et en faisant référence à son actualité.
- Les propositions opérationnelles apportées par les candidat.es restent encore trop limitées, et insuffisamment concrètes ; certain.es restent sur une approche généraliste ou listent des mesures sans stratégie d'ensemble. Les propositions manquent quelque fois de praticité ou de déclinaison en lien avec les divers niveaux d'intervention, et oublient trop souvent notamment d'impliquer les élu.es. Cette partie opérationnelle, souvent moins travaillée, a démontré pour certain.es, la difficulté à bien exploiter l'ensemble des documents du dossier, et parfois à terminer les copies.

C - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copies de candidat.es n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement.

Aucune copie n'a été soumise au jury pour rupture d'anonymat pour cette session d'examen.

Toutefois, le jury souhaite rappeler aux candidat.es la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du CDG 35, rappelées tant oralement au début de l'épreuve que par écrit sur les consignes distribuées le jour de l'épreuve.

D – Candidat.es admissibles

Après avoir examiné le résultat d'épreuve d'admissibilité, le jury fixe le seuil d'admissibilité comme suit :

	Examen professionnel	
Nombre de présents	472	
Meilleure moyenne / 20	17	
Nombre de candidat.es ayant une moyenne = ou > à 10 sur 20	255	
Décision du jury	Seuil	Nombre d'admissibles
	10	255

IV - Epreuve orale d'admission

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée sur 3,5 jours, les 14, 15, 16 juin et la matinée du 17 juin 2021, au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard.

A - Déroulement

Sur les 255 candidat.es admissibles convoqué.es à cette épreuve orale, 250 étaient présent.es, soit un taux d'absentéisme de 2 %

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle.

L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes de l'intéressé, en particulier en matière d'encadrement, ses connaissances administratives générales, notamment sur le fonctionnement et les activités des collectivités territoriales ainsi que sa motivation à exercer les fonctions généralement assumées par les attachés territoriaux principaux. *Durée : 20 mn dont 5 mn au plus d'exposé ; coefficient 1*

B - Résultats de l'épreuve orale

Les résultats de cette épreuve orale sont les suivants :

Nb de candidat.es présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
250	11,41	18	5	0

Observations du jury sur l'épreuve orale d'admission :

Les membres du jury ont souligné la qualité globale de l'expression orale des candidat.es.

L'exposé était, dans l'ensemble, bien préparé et structuré. Toutefois, certain.es candidat.es semblent le réciter, ce qui ne le rend pas toujours dynamique et d'autres restent encore trop descriptifs dans leurs présentations. Celles-ci ne démontrent pas assez leurs motivations à exercer les fonctions d'un attaché principal. Quelques candidat.es ont également eu une mauvaise gestion du temps, certainement en lien avec la gestion du stress.

Pour la seconde partie de l'épreuve, de nombreux candidat.es manquent de vision stratégique / transversale et ne vont que très rarement au-delà de leurs domaines de compétences. En outre, les mises en situations mettent en lumière un oubli fréquent d'implication des élu.es dans les prises de décisions, alors qu'un attaché principal a vocation à exercer à un niveau de responsabilité stratégique en lien direct avec la décision politique.

C – Candidat.es admis

Le jury a procédé, après avoir validé la notation de l'épreuve orale d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidat.es et a décidé de retenir le seuil d'admission suivant :

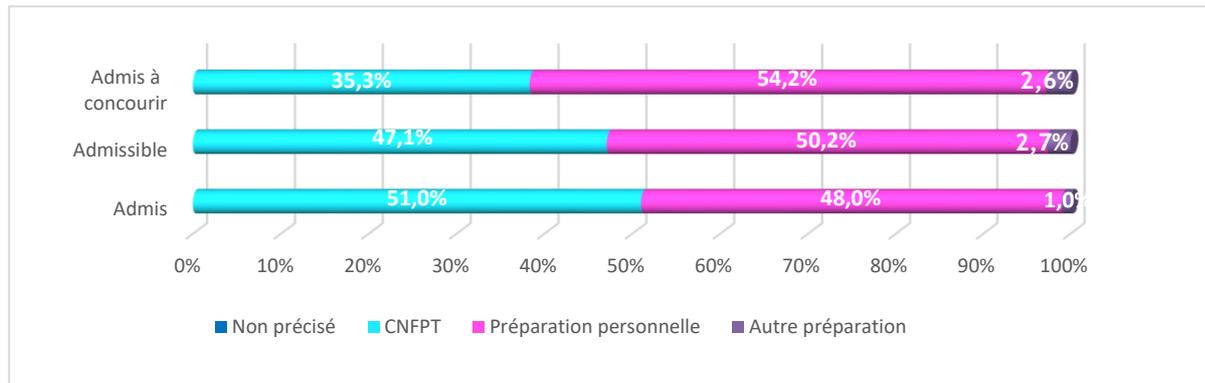
	Examen professionnel	
Nombre de présents	250	
Meilleure moyenne / 20	16,25	
Nombre de candidat.es ayant une moyenne = ou > à 10 sur 20	207	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis
	11	164

Soit 164 candidat.es admis.es

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidat.es admis.es

En ce qui concerne la préparation à cet examen, parmi les 164 candidat.es admis.es :

- 78 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 48 %,
- 84 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 51 %,
- 2 ont déclaré avoir suivi une formation autre : 1 %,



Les 164 candidat.es admis.es ont déclaré détenir un diplôme pour

- 70.1 % de niveau I (bac + 5),
- 23.2 % de niveau II (bac + 3 à bac + 4),
- 4.9 % de niveau III (bac + 2),
- 1.2 % de niveau IV (bac),
- 0.6 % de niveau V (BEPC, BEP, CAP)

V - Analyse et conclusion

Lors de la réunion d'admission, les membres du jury ont largement échangé sur le niveau d'exigence requis pour cet examen professionnel. Les jurys souhaitent entendre des candidat.es motivé.es, dynamiques, ayant une très bonne connaissance de l'environnement territorial et de ses interactions et déceler les aptitudes des candidat.es quant à l'encadrement supérieur.

De manière générale, force est de constater que les candidat.es se sont bien préparé.es à la première partie de cette épreuve. Des exposés clairs et structurés ont en effet été appréciés par le jury, même si certain.es candidat.es présentent encore de façon trop descriptive leur parcours. Les candidat.es bénéficiant d'une formation CNFPT doivent réussir à individualiser leur présentation car le travail et les consignes donnés en préparation formatent un peu trop ces exposés qui sont vite repérés. Outre le parcours professionnel, cette présentation doit par ailleurs laisser le temps à l'explicitation de la motivation du ou de la candidat.e, pour que le jury puisse évaluer la capacité des candidat.es à se projeter sur une fonction d'attaché.e principal.e. Les présentations ayant démontré de l'envie et du dynamisme ont aussi été appréciées par le jury.

Les entretiens ont ainsi permis de révéler le profil de très bon.nes candidat.es, à fort potentiel pour assurer les fonctions d'un.e attaché.e principal.e, voire d'administrateur.ice territorial.e.. Toutefois, le jury regrette encore un nombre conséquent d'aspirant.es à cet examen toujours trop en lien avec leur seul domaine de compétences actuelles. En effet, si certains fonctionnaires sont certainement très qualifiés dans leur « métier », ceux-ci rencontrent des difficultés certaines, en tant que candidat.es à cet examen professionnel, à répondre aux questionnements plus larges en lien avec les enjeux stratégiques et transversaux des collectivités territoriales et à se projeter sur les missions étendues du cadre d'emplois. Les candidat.es

doivent en effet montrer des capacités d'analyse stratégique et de hauteur de vue, attendues à un niveau plus important que pour le cadre d'emplois des attachés. La relation aux élu.es ainsi que les questions de management sont de ce point de vue des éléments fondamentaux vérifiés lors de l'oral.

En outre, certain.es candidat.es ont peiné à démontrer leurs connaissances sur la culture territoriale et ses enjeux, ainsi que sur les actualités (notamment juridiques et réglementaires), notamment les candidat.es exerçant en établissements publics ou syndicats spécialisés dans un domaine. La mise à jour régulière de ces connaissances technique est impérative pour ces futur.es cadres dirigeant.es de la fonction publique territoriale, d'où une exigence certaine des membres du jury. Les candidat.es exerçant dans de grandes collectivités sur des postes d'experts doivent veiller également à élargir le spectre de leurs connaissances opérationnelles dans d'autres domaines.

Les membres du jury encouragent donc les candidat.es à travailler cet examen professionnel sur le long terme pour en favoriser sa réussite.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 3 décembre 2021

Clara CANEVET

Présidente du jury

Secrétaire Générale des Services

Département d'Ille-et-Vilaine (35)